

Ecole

Nom :	Ecole nationale des travaux publics de l'État
Sigle :	ENTPE
Type :	Public
Académie :	Lyon
Sites de l'école :	Vaulx-en-Velin, Lyon

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2022/11

Objet de la demande d'accréditation

Diplôme : Bachelor en Sciences et Ingénierie
Spécialité(s) : Génie de l'aménagement (*ex-Transition écologique et Territoires*)
Voie(s) : FISEA
Site(s) : Vaulx-en-Velin

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par Ecole nationale des travaux publics de l'État ;
- Vu le rapport établi par Nadine LECLAIR (membre de la CTI, rapporteur principal), Bertrand BONTE (corapporteur), Alexandru ALDEA (expert international), Gaël MALLICK (expert élève), présenté en assemblée plénière de la CTI le 18-19 novembre 2025 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement d'accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Bachelor en Sciences et Ingénierie spécialité Génie de l'aménagement, sur le site de Vaulx-en-Velin	FISEA	2026	2030-2031

Tableau de suivi des recommandations :

L'école établira un tableau de suivi des recommandations selon le modèle disponible sur le site de la CTI. Ce document est à transmettre le 15 juin 2028, exclusivement sous format numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, chargé du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).

Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :

Pour le diplôme en FISEA

- Développer les accords et améliorer l'accompagnement des étudiants pour faciliter les séjours à l'international ;
- Analyser l'intérêt des étudiants pour les trois spécialisations existantes alors qu'une quatrième est ouverte en 2025 ;
- Compléter les fiches du syllabus notamment en termes de compétences à acquérir et évaluées ;
- Poursuivre l'augmentation de la visibilité de cette offre de formation ;
- Développer le réseau des entreprises industrielles de la construction partenaires de la formation pour offrir l'alternance sur tout le territoire national ;
- Poursuivre l'inclusion des étudiants du cycle Bachelor notamment dans la phase apprentissage ;
- Poursuivre l'enrichissement de la mixité des statuts enseignants consécutif à l'ouverture du Bachelor.

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 18 novembre 2025.

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 09 décembre 2025.

La Présidente
Claire PEYRATOUT

